

NOTICE INSCRIPTION
FONDATION LEONIE CHAPTEL- FORMATION CONTINUE

**PREPARATION ACCELEREE AUX EPREUVES DE SELECTION
D'ENTREE EN IFSI PAR VOIE FPC**

**Le bulletin d'inscription accompagné des pièces justificatives est à retourner
au plus tard 2 jours avant la date de début de session à :
formation.continue@fondation-chaptal.fr**

PIECES A FOURNIR

- Votre Curriculum Vitae (CV) détaillé (déroulement chronologique de vos expériences professionnelles, de votre scolarité, des formations suivies et des diplômes obtenus)**
 - Une photocopie recto-verso de votre CNI (Carte Nationale d'Identité) ou de votre Passeport en cours de validité et lisible, sur laquelle vous noterez « *certifiée sur l'honneur conforme à l'original* », datée et signée**
- Si vous êtes de nationalité étrangère (hors CEE), joindre une photocopie de votre titre de séjour, sur laquelle vous noterez « *certifiée sur l'honneur conforme à l'original* », datée et signée.
- 2 photos d'identité récentes** dont une collée dans le cadre réservé en première page (format standard). Si le dossier est envoyé par mail, les photos originales seront fournies au secrétariat de la Fondation avec votre nom inscrit au dos + le nom de la formation (Prépa IFSI)
 - Une photocopie de votre diplôme** sur laquelle vous noterez « *certifiée sur l'honneur conforme à l'original* », datée et signée :
 - Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant(e) ou d'Auxiliaire de puériculture
 - Autre diplôme
 - Une photocopie du ou des certificat(s) de travail** attestant des trois ans d'exercice en équivalent temps plein, soit 1095 jours calendaires, soit 5460,12 heures (à la date de clôture des inscriptions au concours).
 - Une attestation de prise en charge** par votre employeur ou organisme financeur si vous en bénéficiez

RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCÈS EN PREMIERE ANNEE DE FORMATION EN IFSI PAR LA VOIE FPC

- ✓ Justifier de **trois années d'expérience professionnelle** en équivalent temps plein
- ✓ Cette voie d'accès est adaptée aux candidats en reconversion professionnelle (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ou autres expériences professionnelles y compris en dehors du domaine sanitaire) même s'ils sont titulaires du baccalauréat